

Bulletin de suivi des questions européennes en application de l'article 123 du Règlement

Période du 15 juillet au 1er septembre 2020

1 Actualités européennes

- Futur financement de l'Union européenne : le Parlement et la présidence allemande du Conseil débutent les négociations
- Réaction mondiale face à la Covid-19 : la Commission européenne adhère au mécanisme « Covid-19 Vaccine Global Access » (COVAX)
- Covid-19 : la Commission propose d'accorder un soutien financier de 81,4 milliards d'euros à 15 États membres au titre de l'instrument SURE
- L'Accord commercial entre l'Union européenne et le Vietnam entre en vigueur

2 Consultations de la Commission européenne

La Commission européenne sollicite l'opinion des citoyens et des parties prenantes sur le champ d'application, les priorités et la valeur ajoutée de l'action de l'Union européenne concernant de nouvelles initiatives ou l'évaluation de politiques et législations existantes.

Grâce aux consultations publiques, le Parlement de Wallonie peut donner son avis sur ces initiatives, politiques ou mesures législatives.

- Révision de la Directive 2003/96/EC restructurant le cadre communautaire de la taxation des produits énergétiques et de l'électricité

Le Green Deal européen, présenté le 11 décembre 2019 par la Commission européenne, vise à transformer l'Union européenne en une économie moderne, économe en ressources et compétitive. Cela nécessite une taxation efficace du carbone et la suppression des subventions aux combustibles fossiles. À cet égard, la Commission souhaite réformer la Directive 2003/96/EC restructurant le cadre communautaire de la taxation des produits énergétiques et de l'électricité. La consultation vise à recueillir le point de vue des parties prenantes sur la révision de la Directive 2003/96/EC.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 14 octobre 2020.

3 Cour des comptes européenne

- Rapport spécial 17/2020 : instruments de défense commerciale : le système de protection des entreprises de l'Union européenne contre les importations faisant l'objet d'un dumping ou subventionnées fonctionne bien

La politique de défense commerciale de l'Union européenne fournit une protection aux entreprises européennes confrontées à des pratiques déloyales dans les échanges internationaux. En réaction à celles-ci, la Commission européenne peut imposer des droits antidumping et anti-subsidies afin de rétablir une concurrence loyale.

La Cour des comptes européenne a examiné si la Commission est parvenue à mettre en œuvre cette politique avec succès. La conclusion est que le système fonctionne bien.

4 Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie

Prochaine réunion : 10 septembre 2020 à 14 h.